

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 305

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.